

Procès verbal du Conseil Communautaire du 19 mai 2016

Convocation: 09/05/2016

Nombre de délégués en exercice : 51 Présents : 44 Votants : 44	L'an deux mille seize, le dix neuf mai à 20h30, Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Sellières sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.
--	---

DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :

ARLAY : Christian BRUCHON, Jean Luc URIET, Dominique BAUDUIN, Jean Louis VAUCHEZ
BLETTERANS : Stéphane LAMBERGER, François PERRODIN, Dominique MEAN, Sylvie LEBRUN, Christine PETITJEAN

BOIS DE GAND : Emmanuel MURADORE

CHAMPROUGIER :

CHAPELLE VOLAND : Jacques ROBELEY, Sylvie BONNIN

CHAUMERGY : Gilles TSCHANZ

CHENE SEC :

CHEMENOT :

COMMENAILLES : Jean Louis MAITRE, Nicole BURON, Bruno GUICHARD,

COSGES : Jean Noël REBOUILAT,

DESNES : Renaud ROZAIN, suppléant

FONTAINEBRUX : Michel CHALUMEAU

FOULENAY :

FRANCHEVILLE : Franck BONJOUR, suppléant

LA CHASSAGNE : Jean-Louis TROSSAT

LA CHARME : Luc LE

LA CHAUX EN BRESSE : Daniel BERNARD,

LARNAUD : Philippe ANTOINE, Jean-Claude FAUVEY

LES DEUX FAYS : Arnaud RICHARD,

LES REPOTS :

LOMBARD : Sylvie FAUDOT,

LE VILLEY : Michelle CHATELAIN,

MANTRY: René JEUNE,

NANCE: Bernard LONJARRET

QUINTIGNY : Yves MOINE

RECANOZ : Dominique LADAM, suppléant

RELANS : Robert BAILLY

RUFFEY S/ SEILLE : Evelyne PETIT , Daniel URBAIN,

RYE : Jean Claude BOISSARD

SELLIERES: Bernard JOLY, Suzanne CARE-BUISSON, Jocelyne KOENIG

SERGENAUX :

SERGENON : Mathilde CYROT LALUBIN

TOULOUSE LE CHATEAU: Marie Paule PONTHEUX

VERS SOUS SELLIERES : Jean-Louis BRULEBOIS

VILLEVIEUX : Jean-Paul GAUTHIER,

VINCENT-FROIDEVILLE : Arlette SAUGET

ABSENTS NON REPRESENTES : Hervé GIMARET, Pierre CHANOIS, Serge GREVY, Michel CANNAZZARO, Didier JOUVENCEAU, Jean Louis MAGNIN.

Secrétaire de séance : Jocelyne KOENIG

Le Président accueille les participants et les remercie de leur présence. Il remercie M. le Maire de Sellières de les accueillir dans sa commune.

Il désigne Jocelyne KOENIG comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès verbal du dernier Conseil

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès verbal du dernier Conseil Communautaire.

2. Décisions modificatives

Délibération 22/16

Budget annexe - Maison des Etangs – DM1

Les travaux de rénovation de la plomberie seront supérieurs à ce qui avait été estimé au moment de l'élaboration du budget. Il est proposé au Conseil de réduire les crédits affectés aux frais d'études et d'abonder les crédits de travaux pour réaliser la rénovation de la plomberie.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031 : Frais d'études	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 900,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vote : Unanimité.

Délibération 23/16

Le RAMI accueillera une stagiaire en dernière année de formation éducatrice jeunes enfants. Le stagiaire est obligatoirement rémunéré à hauteur de 523 € bruts par mois complet de stage. Le stage est d'une durée de 28 semaines réparties en 2016 et 2017.

Il convient de prévoir au budget RAMI pour l'année 2016, 2600 € au compte 65.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil :

- De réduire le chapitre 011 de 700 €,
- D'augmenter la subvention du budget général de 1 900 €,

- De réduire les crédits aux dépenses imprévues au budget général de 1 900 €.

Cette opération nécessite 2 décisions modificatives, l'une au budget RAMI, l'autre au budget général.

Budget annexe – RAMI – DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74751 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €
Total FONCTIONNEMENT	700,00 €	2 600,00 €	0,00 €	1 900,00 €

Vote : Unanimité.

Délibération 24/16

Budget général DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657363 : SPA	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 900,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vote : Unanimité.

3. Gestion et valorisation des sentiers du P.D.I.P.R

Délibération 25/16

Dans le cadre de la gestion et valorisation des sentiers inscrits au PDIPR, le Conseil départemental propose un nouveau dispositif d'intervention financière axé sur l'entretien, le balisage, les points de départ, l'aménagement et la valorisation des sentiers existants ou nouveaux projets.

Sont éligibles à ce dispositif les EPCI qui ont signé la convention de gestion de la randonnée avec le département (en cours de rédaction) et qui ont déjà mis en place la signalétique directionnelle.

Malgré l'absence de convention signée à ce jour, la Commission Tourisme souhaite proposer un programme pluriannuel de randonnée (3 ans) dès 2016 afin d'inclure dans le plan de financement la rénovation du sentier des Maîtres de Forges.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à :

- signer la convention de partenariat avec le Conseil départemental,
- approuver le principe de l'opération sur un programme de 3 ans,
- solliciter la subvention selon le plan de financement ci-après,
- autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à la demande.

	DEPENSES		RECETTES	
	Travaux	Montants prévisionnels en € HT	Recettes prévisionnelles	Montants prévisionnels en € HT
BRESSE - REVERMONT	Campagne 2016 Entretien et balisage des 240 Kms de sentiers	9 000	Conseil départemental 10 € du kilomètre/an	2 400
	Réaménagement du sentier des Maitres de Forges	8 700	Conseil départemental 20%	1 740
	Campagne 2017 Entretien et balisage des 240 Kms de sentiers	9 000	Conseil départemental 10 € du kilomètre/an	2 400
	Entretien de la signalétique : achat de poteaux et lames directionnelles	3 360	Conseil départemental 50%	1 680
	Campagne 2018 Entretien et balisage des 270 Kms de sentiers	9 000	Conseil départemental 10 € du kilomètre/an	2 400
	Création d'une signalétique d'accueil sur 5 secteurs « phares » du PDIPR estimé	5 000	Conseil départemental 20%	1 000

Rénovation du sentier Jacquot	25 056	Conseil départemental 20%	5 011
		TOTAL SUBV	16 631
		Autofinancement	54 970
TOTAL € HT	69 116		
TVA 20%	13 823	Récupération FCTVA 16.404%	11 338
TOTAL € TTC	82 939	TOTAL € TTC	82 939

Débat : Il est demandé si la voie verte rentre dans ce programme. Il est répondu que cela ne concerne que les sentiers de randonnée inscrits au PDIPR.

Il est demandé ce qui a été inscrit au budget. Il est répondu que, mis à part le sentier des Etangs Jacquot qui est prévu pour 2018, tout a été inscrit au budget.

Il est demandé si nous aurons une carte des sentiers. Il est répondu qu'il reste des exemplaires de la carte à la Communauté de communes.

Il est demandé si c'est la CCBR qui gère l'entretien autour des tables de lecture. Il est répondu que c'est bien cela mais que si les communes remarquent des besoins d'entretien particuliers ou des dysfonctionnements, elles doivent le signaler à la CCBR afin de donner l'information à l'association PICHEVEL qui assure cette prestation. Il est demandé si les clubs de randonnée participent à l'entretien des chemins. Les clubs ne participent pas sur l'entretien des chemins inscrits au PDIPR. Ces derniers relèvent de la CCBR. Ils peuvent participer s'ils en sont habilités à l'entretien des chemins de Grandes Randonnées.

Un point sur ce sujet est proposé à la prochaine commission Tourisme.

Vote : Unanimité.

4. Modification du tableau des effectifs

La modification du tableau des effectifs concerne :

- Le remplacement de l'agent d'entretien et l'augmentation de ses heures pour assurer l'entretien de la médiathèque sur le site de Bletterans,
- Des départs et des réductions d'heures au sein du service partagé.

Délibération 26/16

Poste d'agent d'entretien à la CCBR :

Josette Guichard, en charge de l'entretien des locaux à la CCBR, occupait un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 6H par semaine. Elle est partie en retraite fin 2015.

Un nouvel agent a été recruté, Sandrine Muller. Cet agent assurera le ménage des locaux de la CCBR et de la médiathèque – site de Bletterans pour 11H par semaine. Cet agent est recruté sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Il est de ce fait proposé au Conseil de :

- Fermer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 6H par semaine à compter du 1^{er} juin,
- Ouvrir un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 11H par semaine à compter du 1^{er} juin.

Service partagé

Sylvie KENNICKER, adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 24H par semaine, assurait le secrétariat de mairie de la commune de Sellières et de Recanoz. Elle a souhaité quitter son poste à Recanoz pour rejoindre la commune d'Arlay. Il convient donc de réduire ses heures.

Pour la remplacer à Recanoz, il convient d'ouvrir un poste à 5H d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Enfin, sur demande de sa secrétaire de mairie, Mme le Maire de Vincent-Froideville souhaite réduire les heures de secrétariat de mairie.

Il est donc proposé au Conseil :

- De fermer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 24 H par semaine et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 20H par semaine à compter du 1^{er} juin,
- D'ouvrir un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 5H/semaine à compter du 1^{er} juin,
- De fermer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 20H par semaine et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à 17H par semaine.

Vote : Unanimité.

5. Règlement de voirie

Délibération 27/16

La commission voirie dans ses réunions de l'année 2015 a travaillé sur la rédaction d'un nouveau règlement, apportant des compléments et des précisions sur l'exercice de la compétence voirie.

Les modifications portent notamment sur l'intervention de la CCBR sur les voies communautaires non revêtues, sur l'exclusion du curage des fossés classés cours d'eau ou encore sur les caractéristiques des ouvrages d'art considérés comme communautaires.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le règlement de voirie comme joint à la présente délibération.

Débats :

Il est demandé à quoi correspond le terme de trottoir dans le règlement de voirie. Il est répondu que les trottoirs sont exclus sauf si ce sont des bordures qui confortent une chaussée, dans un virage par exemple. On en fait peu. Le terme sera modifié par « bordures ».

Il est demandé si une voie non revêtue peut être une voie communautaire.

Il est expliqué que nous avons des chemins blancs « hérités ». Ainsi, le règlement précise que si ces chemins doivent faire l'objet de travaux, il ne pourra s'agir que d'une remise en état à l'identique.

Aujourd'hui, toute nouvelle voie qui sera présentée par les communes pour être intégrée dans la voirie communautaire doit être revêtue, en bon état.

Vote : 43 POUR, 1 abstention (JN REBOUILLAT).

6. Subvention à la Mission Locale

Délibération 28/16

La Mission Locale Sud Jura accompagne les jeunes de notre territoire dans leur formation et leur recherche d'emploi.

Elle accompagne aussi les recruteurs, comme la Communauté de communes ou les communes, quand elles recrutent notamment des emplois aidés.

Sur notre territoire, la Mission Locale a accompagné, en 2015, 105 jeunes du territoire (voir bilan d'activités).

Sur proposition du Bureau, il est donc proposé au conseil d'accorder une subvention de 5 180 € pour l'année 2016.

Débat : Il est demandé s'il y avait une permanence de la Mission Locale sur Bletterans. Il est répondu qu'il y avait une permanence sur la mairie de Bletterans qui a été arrêtée faute de subvention. P. ANTOINE s'engage à demander à la Mission Locale de rétablir les permanences sur le territoire.

Vote : Unanimité.

7. Fusion

Le Président expose au conseil les travaux entrepris dans le cadre de la fusion avec la CC des Coteaux de Haute Seille.

Il a été choisi de travailler rapidement ensemble et de s'organiser afin de préparer au mieux cette fusion.

Un COPIL, composé des 2 exécutifs, à savoir les VP de chaque communauté a été créé. Les comptes rendus sont diffusés dans les mairies.

Le COPIL a pour objectifs :

- Travailler la fusion le plus sereinement possible avec une volonté commune de créer un **territoire rural avec des objectifs partagés**,
- **Optimiser le temps** car la fusion sera effective dans 6 mois,
- **Réussir la fusion** :
 - o Avoir une CC qui fonctionne bien avant les prochaines échéances électorales,
 - o Etre en capacité d'absorber les compétences qui seront transférées obligatoirement d'ici 2020,
 - o Associer et renforcer les compétences humaines.

Afin de **préserver la stabilité de la gouvernance et son équilibre**, le COPIL travaille à préparer une **équipe** en capacité d'atteindre ces objectifs et bénéficier des compétences acquises au sein des

exécutifs. Rien n'est décidé aujourd'hui sur la composition du futur Bureau si ce n'est le fait qu'il soit composé de 17 élus.

GROUPES DE TRAVAIL FUSION

Des groupes de travail ont été créés afin de travailler sur les compétences de chacune des intercommunalités. Ils sont composés par:

- Les 2 Présidents,
- Les Vice-présidents en charge de la thématique,
- 3 membres de chacune des commissions communautaires,
- Les techniciens.

Les objectifs des commissions sont les suivants :

- Balayer les compétences,
- Mesurer les écarts (soit dans le champ de la compétence ou la manière de l'appliquer : le fauchage de la voirie, les tarifs de l'accueil de loisirs),
- Préparer les décisions et les choix notamment pour la rédaction des statuts.

Le processus proposé est le suivant :

1. Le groupe de travail prépare et défriche.
2. Le travail est présenté en commission.
3. Puis en conseil communautaire.

Il est demandé s'il y a un groupe de travail sur la compétence sportive. Il est répondu que ce point sera décidé lors du COPIL de lundi 23 mai.

Deux groupes de travail se sont déjà réunis : voirie et environnement.

- Composition des groupes de travail :

Le Conseil se prononce sur la composition des groupes de travail, en choisissant les membres parmi les membres de la commission ou à défaut parmi les conseillers communautaires. Ainsi, les groupes de travail sont définis ainsi :

- **Culture:** Jean Louis Vauchez, Mathilde Cyrot-Lalubin, Suzanne Caré Buisson
- **Action sociale** Jean-Claude FAUVEY, Arlette SAUGET, Sylvie BONNIN
- **Tourisme** Christian Bruchon, Jean Bacheley, Mathilde Cyrot-Lalubin

Lettre du Préfet - chacune des communes a reçu un courrier de la Préfecture invitant les communes à délibérer sur :

- Le périmètre de fusion
- Une proposition de nom et de siège de la future communauté.

L'approbation du périmètre de la fusion doit se faire avant le 15 juillet. Il sera transmis aux communes un modèle de délibération. La validation de la fusion requiert la moitié des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Concernant la consultation pour le nom de la communauté de communes et le siège, le délai est plus long. Une proposition doit être faite au Préfet d'ici la fin d'année. Il est proposé aux communes de soumettre à un prochain conseil une proposition commune du COPIL Fusion sur le nom et le siège.

Il est souligné qu'il faut un nombre de VP correspondant aux compétences. Le Président répond que c'est bien le cas. 9 VP sont proposés par le COPIL correspondant à 9 domaines de compétence y compris Finances.

Il est demandé si on va faire appel un bureau d'études pour la fusion. Il est répondu que nous avons-nous un projet de territoire et il faut que notre projet soit amendé et réajusté pour convenir à l'ensemble du nouveau territoire de la future communauté.

Par exemple, la CCCHS a écrit une charte environnement, qui est prévue dans notre projet de territoire, qu'il faut adapter à nos enjeux.

4. Points et informations

RASED et FSE

Auparavant, le RASED et le FSE étaient rattachés au SIVOS de Bletterans. Les communes adhérentes y participaient.

Suite à la dissolution du SIVOS de Bletterans, certaines de ses activités ont été reprises par la CC comme l'école de musique, qui a pris une vraie envergure intercommunale.

Il reste 2 actions qui impactent plusieurs communes mais qui n'ont pas été reprises par la CC :

- Le RASED qui a vécu pendant 1 an sur les reliquats du SIVOS. Puis la commune de Bletterans a pris en charge les frais du service, service qui bénéficie à l'intégralité des communes anciennement adhérentes, ce qui représente 13 € par élève scolarisé,
- Le Foyer socio éducatif, qui était auparavant subventionné par le SIVOS, soit 10 € par élève.

Ceci permet à ces 2 structures de continuer à exister. Il faut continuer à soutenir ces structures. A Commenailles, la dissolution du SIVOS a permis d'économiser environ 4000 € par an, quand bien même elle continue de subventionner le RASED et le FSE.

Etude péri et scolaire :

La restitution de l'étude est prévue le 23 juin.

Le planning est le suivant :

- 30 mai envoi aux mairies
- 10 juin retour des mairies
- 17 juin retour à la CCBR avec prise en compte des remarques
- 23 juin date de la réunion de travail

5. Questions diverses

Le projet de maison médicale avance. La SOCAD a été missionnée sur une double mission :

- faire un état des lieux des besoins des médecins,
- engager la négociation foncière avec le promoteur qui est propriétaire du terrain.

Il est demandé pourquoi les médecins n'investissent pas eux-mêmes dans des frais d'études pour étudier leurs besoins. P. ANTOINE répond que ces frais engagés seront repris dans le coût total et ainsi seront couverts par les loyers.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22H30.

Le Président

Jean Louis MAITRE